

Ligue de Football des Pays de la Loire

CR d'Organisation des Compétitions Seniors Masculins



PROCÈS-VERBAL N°15

Réunion du : 13 Décembre 2023

Présidence : Gabriel GO

Présents: Claude BARRE – Michel DROCHON – Alain DURAND – Alain LE VIOL – Jacky

MASSON - Guy RIBRAULT - Yannick TESSIER

Excusé: Guy RIBRAULT

Préambule :

M. Claude BARRE membre du club F.C. CHATEAU GONTIER (528431)

M. Gabriel GÔ, membre du club ET. DE LA GERMINIERE (524226)

M. Michel DROCHON, membre du club ENT. SUD VENDEE (549477)

M. Alain LE VIOL, membre du club U.S. THOUAREENNE (502138)

M. Jacky MASSON, membre du club C. OM. CASTELORIEN (501898)

M. Yannick TESSIER, membre du club F.C. LAURENTAIS LANDEMONTAIS (542441)

Ne prennent pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. Approbation du procès-verbal

Les procès-verbaux suivants sont adoptés sans modification :

PV N°10, 11, 12, 13 et 14.

3. Coupe Pays de la Loire Seniors

⇒ Homologation des résultats des rencontres du 5ème tour

La Commission homologue les résultats des rencontres du 5ème tour, qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité. Elle remercie les clubs qui ont saisi le résultat de leur match dans les délais réglementaires.

⊃ Tirage du 6ème tour – 32èmes de Finale

La Commission procède au tirage au sort des rencontres du 6ème tour qui auront lieu le Dimanche 14 Janvier 2024 à 15h00 sur le terrain du club premier nommé. Les équipes participantes à ce 6ème tour sont les suivantes :

- Les équipes qualifiées du 5^{ème} tour,
- Les exempts du 5^{ème} tour,
- Les équipes éliminées de Coupe de France.

4. Article 37

⇒ Dossier LANDREAU LOROUX BOTTEREAU SP.C (544136) – Régional 3 Groupe G

La Commission constate que l'équipe de LANDREAU LOROUX BOTTEREAU SP.C - Régional 3 Groupe G a atteint le total de 14 pénalités au 01.12.2023.

En conséquence, les voies de recours étant échues, et en application des dispositions de l'article 37 du Règlement des Championnats Seniors de la LFPL, la Commission décide du retrait de 1 point au classement de la compétition susnommée à l'équipe concernée.

5. Matchs non-joués

Match n°26315085 : LA SUZE ROEZE FC / BEAUCOUZE SC – Régional 1 Intersport du 09.12.2023

Match n°26315089: MAREUIL SUR LAY SC / SAUTRON AS - Régional 1 Intersport du 10.12.2023 Match n°26315319: AIZENAY FRANCE / ORVAULT SF 2 – Régional 2 du 09.12.2023

Match n°26316704: PAYS DE JUHEL US / ECOMMOY FC – Régional 3 du 10.12.2023

Match n°26316707 : CONTEST ST BAUD. / RUAUDIN AS – Régional 3 du 10.12.2023

Match n°26316925 : VIBRAYE US / MAMERS SA – Régional 3 du 10.12.2023

Match n°26316927: MONTSURS USCP / MESLAY DU MAINE AS – Régional 3 du 10.12.2023

Match n°26317061 : CHATEAU DU LOIR CO / ST BERTHEVIN US - Régional 3 du 10.12.2023

Match n°26317190 : CLERMONT CREANS AS / SEVREMONT FC - Régional 3 du 10.12.2023

Match n°26317743 : POUANCE USA / MARTIGNE SUR MAYENNE AS – Régional 3 du 10.12.2023

Match n°26317744 : ANDOUILLE AS / LAVAL US – Régional 3 du 10.12.2023

Match n°26318009 : LUCON FC / ST HILAIRE VIHIERS - Régional 3 du 09.12.2023

Match n°26318010 : L'HERMENAULT FCPB / LA ROCHE SUR YON GENERAUDIERE – Régional 3 du 10.12.2023 Match n°26318440 : AUBIGNY US / ST ANDRE DES EAUX SA – Régional 3 du 10.12.2023 Match n°26318569 : LA GENETOUZE FC / LES ESSARTS FCG – Régional 3 du 10.12.2023

La Commission constate qu'un arrêté municipal interdisait l'accès à tous les terrains de la commune et/ou des communes des clubs recevants à la date prévue pour la rencontre,

Considérant que les services administratifs de la LFPL ont reporté la rencontre en rubrique dans les conditions fixées à l'article 17 du Règlement des Championnats Régionaux et Départementaux Seniors Masculins.

En conséquence et en application des dispositions de l'article 17 du Règlement des Championnats Régionaux et Départementaux Seniors Masculins de la LFPL, la Commission décide matchs à jouer.

6. Dossiers transmis

Match n°26316679: CHANGE CS / LE MANS VILLARET AS 2 – Régional 3 du 26.11.2023

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission Régionale Arbitrage – Section « Lois du jeu » du 29.11.2023, proposant de donner match à rejouer.

La Commission décide de donner match à rejouer et de le programmer à une date qui sera fixée ultérieurement.

⇒ Match n°26317192 : ANGERS LAC DE MAINE / PELLOUAILLES CORZE – Régional 3 du 10.12.2023

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission Régionale Arbitrage – Section « Lois du jeu » du 13.12.2023, proposant de donner match perdu par forfait à l'équipe d'ANGERS LAC DE MAINE.

La Commission décide de donner match perdu par forfait à l'équipe d'ANGERS LAC DE MAINE

7. Matchs reportés

La Commission fait le point sur les matchs reportés à ce jour, dont elle fixe les dates :

	Niveau de	N° de	Match	Date	Date fixée
	compétition	match		initiale	
1	CPDL Seniors	27458666	LA CHAP. ST REMY US (502154) / ARNAGE PONTLIEUE US (553698)	29.10.2023	07.01.2024
2	CPDL Seniors	27458644	BONCHAMP ES (520664) / VIBRAYE US (519957)	29.10.2023	07.01.2024
3	Régional 1 A	26314857	LA ROCHE VENDEE 2 (507000) / MAYENNE STADE FC (548126)	18.11.2023	23.12.2023
4	Régional 1 A	26314859	COULAINES JS (502544) / POUZAUGES BOCAGE FC (551170)	19.11.2023	07.01.2024
5	Régional 1 A	26314869	COULAINES JS (502544) / LES HERBIERS VF 2 (507748)	10.12.2023	<mark>A fixer</mark>
6	Régional 1 A	26314871	ST SEBASTIEN S/L. FC (582222) / MAYENNE STADE FC (548126)	09.12.2023	<mark>06.01.2024</mark>
7	Régional 1 B	26315085	LA SUZE ROEZE FC (502323) / BEAUCOUZE SC (522033)	09.12.2023	<mark>06.01.2024</mark>
8	Régional 1 B	26315089	MAREUIL SUR LAY SC (541328) / SAUTRON AS (514875)	10.12.2023	<mark>07.01.2024</mark>
9	Régional 2 A	26315301	LA TESSOUALLE EA (510470) / FONTENAY VENDEE 2 (541382)	12.11.2023	<mark>07.01.2024</mark>
10	Régional 2 A	26315309	AIZENAY FRANCE (507610) / ST PIERRE MONTREV. AS (541297)	18.11.2023	06.01.2024
11	Régional 2 A	26315319	AIZENAY FRANCE (507610) / ORVAULT SF 2 (517365)	09.12.2023	<mark>A fixer</mark>
12	Régional 2 D	26316172	BRISSAC QUINCE ESA (521512) / CHANGE US 2 (522949)	18.11.2023	07.01.2024
13	Régional 3 A	26316691	PAYS DE JUHEL US (580510) / LE MANS VILLARET AS 2 (525613)	19.11.2023	<mark>07.01.2024</mark>
14	Régional 3 A	26316704	PAYS DE JUHEL US (580510) / ECOMMOY FC (509947)	10.12.2023	14.01.2024
15	Régional 3 A	26316707	CONTEST ST BAUD. (528774) / RUAUDIN AS (518740)	10.12.2023	<mark>07.01.2024</mark>
16	Régional 3 A	26316679	CHANGE CS (511708) / LE MANS VILLARET AS 2 (525613)	26.11.2023	<mark>A fixer</mark>
17	Régional 3 B	26316914	LA FERTE BERNARD VS (500351) / MAMERS SA (501980)	19.11.2023	07.01.2024
18	Régional 3 B	26316916	MONTSURS USCP (501972) / LA CHAP. ST REMY US (502154)	19.11.2023	A fixer
19	Régional 3 B	26316925	VIBRAYE US (519957) / MAMERS SA (501980)	10.12.2023	<mark>A fixer</mark>
20	Régional 3 B	26316927	MONTSURS USCP (501972) / MESLAY DU MAINE AS (502271)	10.12.2023	07.01.2024
21	Régional 3 C	26317061	CHATEAU DU LOIR CO (501898) / ST BERTHEVIN US (502235)	10.12.2023	07.01.2024
22	Régional 3 D	26317173	CHANTONNAY PAYS FOOT (563767) / POUZAUGES PBFC 2 (551170)	12.11.2023	07.01.2024
23	Régional 3 D	26317190	CLERMONT CREANS AS (531054) / SEVREMONT FC (552171)	10.12.2023	07.01.2024
24	Régional 3 E	26317396	ALLONNES JS (519603) / CHATEAU GONTIER ANC 2 (502382)	12.11.2023	07.01.2024
25	Régional 3 F	26317726	TEILLE MOUZEIL LIGNE (547590) / LAIGNE LOIGNE ATHLE (519910)	12.11.2023	07.01.2024
26	Régional 3 F	26317734	ANDOUILLE AS (501954) / ST JULIEN DIVATTE FC 2 (561182)	19.11.2023	07.01.2024

27	Régional 3 F	26317743	POUANCE USA (508479) / MARTIGNE SUR MAYENNE AS (502177)	10.12.2023	<mark>07.01.2024</mark>
28	Régional 3 F	26317744	ANDOUILLE AS (501954) / LAVAL US (500040)	10.12.2023	14.01.2024
29	Régional 3 G	26317990	LA ROCHE/YON GENERAU (526720) / THOUARE US (502138)	12.11.2023	<mark>07.01.2024</mark>
30	Régional 3 G	26318009	LUCON FC (581933) / ST HILAIRE VIHIERS (553233)	09.12.2023	<mark>07.01.2024</mark>
31	Régional 3 G	26318010	L'HERMENAULT FCPB (552654) / LA ROCHE/YON GENERAU (526720)	10.12.2023	14.01.2024
32	Régional 3 H	26318120	MOUCHAMPS ROCHETR FC (553886) / PLESSE DRESNY ES (518734)	12.11.2023	<mark>07.01.2024</mark>
33	Régional 3 I	26318418	AUBIGNY US (508808) / CHALLANS FC 2 (548894)	12.11.2023	<mark>07.01.2024</mark>
34	Régional 3 I	26318422	LES LUCS S/BOULOGNE (511553) / PONTCHATEAU AOS (540404)	12.11.2023	14.01.2024
35	Régional 3 I	26318423	GUERANDE ST AUBIN (502274) / STE PAZANNE FC RETZ (547524)	12.11.2023	<mark>A fixer</mark>
36	Régional 3 I	26318425	PONTCHATEAU AOS (540404) / GUERANDE ST AUBIN (502274)	19.11.2023	07.01.2024
37	Régional 3 I	26318440	AUBIGNY US (508808) / ST ANDRE DES EAUX SA (510656)	10.12.2023	14.01.2024
38	Régional 3 J	26318529	LES ACHARDS FC (542301) / LES SABLES FCOC 2 (560129)	24.09.2023	<mark>07.01.2024</mark>
39	Régional 3 J	26318569	LA GENETOUZE FC (524939) / LES ESSARTS FCG (507787)	10.12.2023	<mark>07.01.2024</mark>
40	Challenge Ré.	26702195	LES HERBIERS VF 3 (507748) / MAREUIL SUR LAY 2 (541328)	29.10.2023	07.01.2024

8. Calendrier

Prochaine réunion : Mercredi 17 Janvier 2024 à partir de 10h – St Sébastien sur Loire.

Le Président Gabriel GO Le Secrétaire de séance, Yannick TESSIER